

## AVANT-PROPOS

### LA CENSURE AU PLURIEL

La censure apparaît comme une affaire classée dans nos sociétés libérales : elle fait signe d'une époque révolue, d'un ancien régime juridico-politique de la publication et de la diffusion, soumis au contrôle du pouvoir à travers tout un appareil de surveillance et de répression. Vision trompeuse : s'il semble en effet que la censure d'État et son régime d'autorisation préalable appartiennent au passé — bien que certains dispositifs légaux continuent d'encadrer le cinéma par exemple ou encore les publications destinées à la jeunesse —, les atteintes à la liberté d'expression restent monnaie courante, qu'elles prennent la forme d'interdictions ou de restrictions d'accès émanant des autorités publiques, qu'elles procèdent d'actions menées ou de menaces exercées par divers groupes de pression aux dépens de certaines manifestations (expositions, projections, débats, etc.) ou qu'elles adoptent l'aspect diffus d'une soumission plus ou moins consentie et consciente aux impératifs d'une doxa politique, morale ou religieuse, relevant tantôt du politiquement correct, tantôt d'une langue de bois, tantôt encore d'une rhétorique du pouvoir largement diffusée par voie de presse.

A la censure massive et visible, violemment répressive, dont le poids d'interdiction et les contraintes ont tant de fois conduit à des discours ou des formes d'intervention sachant ruser avec elle pour la déjouer, semble ainsi avoir succédé une censure émanant d'instances très diverses et bien propre à désarmer toute résistance par les effets de redondance plus encore que d'intimidation qu'elle exerce sur fond d'orthodoxie morale ou politique.

Le « politiquement correct », qu'il devient assez politiquement correct de dénoncer, a aussi bon dos cependant. Par un retournement de perspective qui mériterait d'être examiné, nombre de faiseurs d'opinion et de polémistes très médiatiques s'autorisent de leur résistance à la « pensée dominante » et à ce

qu'ils appellent la « bien-pensance » pour mettre en circulation dans le discours social toute une fausse monnaie philosophique et politique, faite de prises de position dont l'impertinence de surface cache généralement assez mal, pour peu que l'on y regarde de plus près, le rapport de conformité qu'ils entretiennent avec la pensée des dominants. De la posture réactionnelle à l'imposture réactionnaire, il n'y a souvent qu'un pas, et c'est à peu de frais, mais avec des effets qui peuvent être politiquement insidieux, qu'on se fabrique, aujourd'hui, une réputation de penseur réfractaire.

C'est à cette censure multiforme, avec la consolidation qu'elle apporte aux faits de « censure invisible »<sup>1</sup>, que la présente livraison de *La Matière et l'Esprit* entend contribuer à faire obstacle en éclairant les mécanismes qu'elle met en jeu, tantôt sous le regard de l'histoire des idées, de la littérature ou de l'édition (CAVAILLÉ, SINDACO, MARTIN), tantôt par des études de cas très contemporains dans le domaine des arts plastiques, de la jurisprudence ou des médias (BIASS et FABIANI, THIRION, GEELKENS et VANESSE), tantôt encore par une réflexion touchant aux contraintes parfois fort peu senties qui pèsent sur l'expression de la pensée ou la construction de la réalité sociale (BOUCHER, JAVEAU).

« La guerre du gendarme contre la pensée, écrivait Stendhal, présente partout des circonstances burlesques. »<sup>2</sup> S'il est permis parfois d'en rire et si le rire peut effectivement, en certains cas, apparaître comme l'arme la plus efficace susceptible d'être opposée à l'implacable gravité et aux effets de dramatisation dont l'obscurantisme aime à s'envelopper, la résistance des esprits libres, sauf à perdre du terrain, se doit d'être à l'image de cette « guerre » : sans fin.

#### NOTES

<sup>1</sup> Voir Pascal Durand, *La censure invisible*, Arles, Actes Sud, 2006.

<sup>2</sup> Stendhal, *Vie de Rossini*, éd. Brunel, Paris, Gallimard, coll. « Folio », 1992, p. 207.